

RÉPUBLIQUE DU TCHAD : LE PRONOSTIQUE VITAL DU DR. SUCCÈS MASRA ;
ANCIEN PREMIER MINISTRE ET PRÉSIDENT DU PARTI D'OPPOSITION « *LES TRANSFORMATEURS* » EN DANGER



Douala-N'Djamena, le 27 janvier 2026 : le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad ont été informés de l'état de santé du Dr. Succès Masra, ancien Premier Ministre et président du parti d'opposition « *Les Transformateurs* » condamné à 20 ans de prison ainsi que ses co-accusés, par le Tribunal de Grande Instance de N'Djamena.

Selon les sources, depuis l'arrestation du Dr. Succès Masra, son état de santé s'est dégradé. Les médecins affirment qu'ayant récemment examiné Succès Masra ont recommandé des examens médicaux plus approfondis, impossibles à réaliser dans les conditions actuelles au Tchad en raison des limites du plateau technique disponible.

Selon le parti « *les transformateurs* » « *L'état de santé du président Succès Masra nous inquiète vraiment. C'est une préoccupation majeure pour notre parti, mais aussi pour de nombreux citoyens qui croient à l'idéologie des Transformateurs et aspirent à la paix* ».

En rappel :

Le 16 mai 2025, Dr. Succès Masra avait été arrêté et accusé par la justice de son pays le Tchad, « *d'incitation à la haine* », « *de complicité d'assassinat* », « *d'incendies volontaires* » et « *de profanation de sépultures* ». Il lui a aussi attribué un rôle dans l'attaque du village de Mandakao dans le Logone-Occidental le 14 mai 2025 ayant fait plusieurs morts.

Le 9 août 2025, Succès Masra, a été condamné à vingt ans de prison ferme et d'une amende d'un (1) milliard de francs CFA de dommages et intérêt à verser à l'État. Il est reconnu coupable d'avoir « *diffusé des messages de nature raciste et xénophobe* », et dans la foulée, il a été reconnu coupable de « *complicité de meurtre lié au conflit intercommunautaire de Mandakao* ».

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad :

- Rappelent que la Constitution du Tchad garantit les libertés fondamentales et les droits de chaque citoyen, notamment son article 18 qui dispose : « *La personne humaine est*



sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à l'intégrité physique et morale et à la sécurité de sa personne » ;

- Réaffirment leur engagement à protéger les droits de tous les citoyens des pays de l'Afrique Centrale en général, et en particulier à œuvrer pour un environnement où chacun peut vivre en sécurité et en paix au Tchad.

Aux autorités du Tchad,

Le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad :

- demandent la grâce présidentielle afin que le Dr Succès Masra, puisse être évacuer pour des raisons sanitaires depuis son arrestation à la prison ;
- recommandent de garantir l'intégrité physique et psychologique de l'ancien Premier Ministre M. Succès Masra, Président du parti d'opposition « *Les transformateurs* » ;
- encouragent la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Tchad à continuer d'œuvrer pour la promotion des Droits de l'Homme, et même le plaidoyer pour un espace civique ouvert, pour la protection légale des Défenseurs des Droits Humains, gage de la stabilité et de la paix durable.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-Pays Tchad :

- réitèrent leur soutien et collaboration au Gouvernement ainsi qu'à la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Tchad (CNDH) dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme pour tous et pour l'adoption de la loi portant promotion et protection des Défenseurs des Droits Humains.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web: www.redhac1.org